



Decision suite à entretien annuel

Par **J21**, le **17/10/2011** à **17:16**

Bonjour,

Je suis actuellement commercial dans une filiale d'une société américaine. Comme chaque année, nous venons de faire le bilan de l'année qui, en ce qui me concerne, n'est pas au top. J'ai passé une très mauvaise année sous antidepresseurs. En conclusion du bilan, mon supérieur hiérarchique me conseille de chercher un poste ailleurs.

Comment dois-je interpréter cette façon de procéder ?

Par **pat76**, le **29/10/2011** à **15:01**

Bonjour

Votre supérieur vous conseille de chercher un poste ailleurs, mais vous n'êtes pas dans l'obligation de suivre ce conseil car cela signifie que vous devez remettre votre démission.

Si votre employeur estime qu'il y a insuffisance professionnelle ou un manque de résultats, il doit en tirer lui-même les conséquences en ouvrant une procédure de licenciement.

Mais en aucune manière, vous ne devez donner votre démission et continuer votre travail.